

République Française
Département de la Vienne
Commune de la Roche-Posay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil du vendredi 26 février 2021
Délibération n° 20210209

Le 26 février deux mille vingt et un à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de La Roche-Posay se sont réunis en salle inter-associations, Ilot Mairie, Jardin de René, sous la présidence de Monsieur Yannick TARTARIN, Maire, en session ordinaire tenant compte des règles de distanciation physique.

Présents : M. Yannick TARTARIN, Mme Marie-Paule BOUVIER, M. Jacques TANGUY, Mme Audrey SAMPER, M. Alain BRUNET, M. Bertrand CUSSAGUET, M. Jean-Claude BOBLIN, Mme Marie-Laurence ALEXANDRE, Mme Nathalie RENAUD, Mme Laetitia COLLINET, Mme Irène AUCORDONNIER, M. Philippe SECOUSSE, Mme Marion DELARBRE, M. Nicolas SANCHI, Mme Pascale MOREAU, M. John BOUDOUIN, M. Romain BROUILLARD

Absent ayant donné pouvoir : M. Eric CRESPIEN pouvoir à M. Bertrand CUSSAGUET, Mme Gaëlle DANTON pouvoir à Mme Nathalie RENAUD,

Secrétaire élu(e) : Laetitia COLLINET

Personnes invitées :

Mme Aurélie BRIDIER, Directrice Générale des Services, Mme Brigitte GIREAULT, Assistante de direction en charge du Conseil municipal

Nombre de Conseillers			Vote :		
En exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0

DEMANDE DE CRÉATION D'UN PÉRIMÈTRE « SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ayant institué un outil de protection et de mise en valeur du patrimoine, le Site Patrimonial Remarquable ;

VU l'article L 631-1 du code du patrimoine ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération n° 20191201 du 17 décembre 2019;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de La Roche-Posay de protéger et de mettre en valeur le patrimoine architectural urbain et paysager de son territoire qui présente un intérêt public,

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver, de conserver l'architecture, le cadre bâti de la cité médiévale et de tous les espaces et patrimoines remarquables sur le territoire communal, afin d'assurer leur conservation ou leur restauration et ainsi permettre une évolution harmonieuse,

CONSIDÉRANT les petits hameaux communaux ayant des ressources patrimoniales bien cachées (ancien four à pain, moulin, lavoir etc...) qui pourraient être protégées et être remises en valeur,

Il est proposé de délibérer sur la demande de création d'un périmètre « Site Patrimonial Remarquable ».

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la demande de création d'un périmètre « Site Patrimonial Remarquable »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'avancement de ce dossier,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme

M. le Maire,

M. le Maire,

Yannick TARTARIN



Certifiée exécutoire

par le Maire de La Roche-Posay

Publié en Mairie, le